

Le 16/01/2023

Réformes des retraites, le SNAO reste sur sa faim...

La réforme se voudrait équitable, mais est-ce vraiment le cas quand les orthoptistes en libéral :

- Ne peuvent pas bénéficier de bonification de 10% de retraite pour les orthoptistes ayant élevés au moins 3 enfants
- Ne sont financés par l'Assurance Maladie pour l'ASV (Avantage Social Vieillesse) qu'à hauteur de 450 euros par an-quand les médecins le sont à hauteur de 3500 euros !!
- Ne pourront plus bénéficier de surcote de leurs pensions, en continuant à travailler au-delà de 62 ans

Si le projet de réforme des retraites annoncé récemment permet, comme le souligne la FFPS (Fédération Française Praticiens de Santé) :

- de simplifier le mode de calcul de cotisations sociales, en rendant ENFIN équitable l'assiette de calcul de la CSG*
- de pouvoir diminuer l'activité des praticiens de santé en fin de carrière qui pourront ainsi bénéficier de la retraite progressive, (mise en place pour les salariés en 1988)
- de bénéficier de droits nouveaux en cumul emploi retraite

Le SNAO et la FFPS n'en restent pas moins demandeur de plus d'équité et le SNAO va continuer à se battre pour obtenir plus de droit pour les orthoptistes et surveillera de près la mise en application des avancés pour les libéraux.

Même si, sur le dossier des retraites, les salariés sont représentés par les grandes centrales , le SNAO reste solidaire des revendications annoncées par les principales organisations syndicales de salariés

*les professions libérales depuis plus de 20 ans payent de la CSG sur une assiette où on réintègre leurs cotisations sociales déduites !!!

Contact Presse
Mélania ORDINES
Présidente
07 88 94 23 53